

En Dordogne, les renards « rescapés » ont leur refuge

Ouvert en 2023, unique dans la région, le Clos des Renardises accueille des animaux rescapés d'impacts humains ou issus de saisies. Il vient d'obtenir une autorisation d'extension

Claire Schlinger
perigueux@sudouest.fr

« On ne va pas contre la nature, on comprend », lance Carine Gresse. Cette ancienne assistante vétérinaire originaire de Liège en Belgique s'est installée en France il y a une dizaine d'années. Depuis avril 2023, elle a ouvert à Douzillac, à l'ouest de Périgueux, le Clos des Renardises, un refuge unique en Dordogne (1). Après avoir reçu l'autorisation d'augmenter sa capacité, il accueille en « résidence permanente » une dizaine de renards, son « sauvage préféré ». Deux places supplémentaires sont réservées aux animaux issus de saisies ad-

ministratives, temporairement pris en charge dans l'attente des décisions de justice.

Parmi eux, Candela, « la petite maman » des autres résidents à la fourrure flamboyante, a été victime d'un accident de la route et en garde des séquelles neurologiques. Idem en ce qui concerne Lupin, resté aveugle. « Nos rescapés sont principalement victimes d'impacts « humains ». Accidents de la route, clôture électrique, chasse... » détaille Carine Gresse.

Stérilisés et vaccinés

Certains, comme Kitsune, souffrent d'un autre handicap, celui d'avoir été apprivoisé par l'Homme. Des coups du destin qui ne leur permettent plus de vivre à l'état sauvage. Stérilisés,

vaccinés et testés pour la tuberculose bovine, les canidés coulent désormais des jours tranquilles, dormant dans des niches ou des poulaillers au sein d'un enclos arboré de près de 2 000 m², agrémenté par la Direction départementale des territoires et

« Nos rescapés sont surtout victimes d'impacts humains »

soutenu financièrement par le Conseil départemental ainsi que par la fondation Brigitte-Bardot. Et depuis le mois d'octobre, le refuge a obtenu l'autorisation d'accueillir non plus six mais dix renards.

Une initiative qui ne fait cependant pas le bonheur de certains voisins habitant le hameau, lesquels rapportent des nuisances, notamment sonores et olfactives. « C'est comme le TGV, tout le monde trouve ça génial, sauf quand il passe devant chez soi ! » estime Cyril Dunand, un des voisins mécontents. La cohabitation avec les chasseurs arpantant les forêts alentour, quant à elle, se fait sans



Le refuge, qui disposait initialement de six places, accueille depuis octobre dernier une dizaine de renards. Originale de Liège en Belgique, la fondatrice du refuge, Carine Gresse, est une ancienne assistante vétérinaire.

PHOTOS C.S./SO

heurts. « Un jour, l'un d'eux m'a même ramené un renardeau retrouvé au bord de la route », souligne la fondatrice. « Nous, nous sommes là pour réguler les populations. Tant qu'elle ne les relâche pas, ça ne nous gêne pas », confirme Christian Dupontel, le président de la société de chasse de Douzillac, dont Carine Gresse s'est rapprochée avant de lancer son projet. Selon elle, « la clé, c'est le dialogue ». Le refuge a également une deuxième casquette, celle de relais. Carine Gresse y stabilise les renards blessés retrouvés en Dordogne avant de les orienter vers le centre de soins de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) le plus proche, situé à



Audenge, sur le bassin d'Arcachon en Gironde, et destiné à secourir la faune sauvage.

« Pilleur de poulaillers »

« Mais le Clos des Renardises, au départ, c'est surtout une association pour faire connaître les animaux mal aimés, les petits carnivores d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (Esod) », précise Carine Gresse. Elle a choisi le renard comme ambassadeur. Un canidé considéré comme nuisible en France, contrairement à la Belgique où un tel statut n'existe pas dans la législation wallonne. L'espèce est même protégée au sein de la région bruxelloise.

QUE FAIRE SI VOUS EN TROUVEZ UN BLESSÉ ?

S'il possible, attrapez l'animal avec des gants ou enveloppez-le dans un linge avant de le placer dans un carton, au calme. Ne pas le nourrir, ni l'abreuver. Contactez la clinique vétérinaire la plus proche assurant les urgences. En Gironde, il existe le 112 vétérinaire, centre de régulation, joignable gratuitement au 08 05 29 12 12. Rapprochez-vous de l'antenne départementale de l'Office français de la biodiversité, afin d'obtenir une tolérance provisoire à la détention ou au transport d'un animal sauvage.

Vu depuis des siècles comme un « pilleur de poulaillers » et dépeint dans la littérature comme un être fourbe, le renard « n'est cependant pas que ça », insiste Carine Gresse, soulignant son rôle dans la régulation des populations de rongeurs (ils peuvent en engloutir jusqu'à 6 000 par an, selon la LPO), bêtes noires des agriculteurs. Aussi continue-t-elle de mener son travail de sensibilisation auprès du public, notamment scolaire, auquel elle est désormais autorisée à ouvrir les portes du refuge sept jours par an. « Ici, on mise sur les histoires individuelles pour appréhender l'espèce dans sa globalité », insiste l'amoureuse des renards.

Tel. 06 77 21 26 79. Don possible via la page Webleclosdesrenardises.fr/nous-aider
(1) C'est l'un rares en France, avec l'Arche de Cerise en Alsace ou le domaine Elwah dans l'Hérault.